Références: 10016052

PERMIS DE CLASSE 2

<u>AVIS</u> <u>Recours – Décision du Gouvernement Wallon</u>

Le Collège communal informe la population que le recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus d'un permis d'environnement de classe 2 à la société ANTHO-MATT SRL ayant son siège au quartier de la Gare 3 bte A à 7321 Blaton pour l'exploitation d'une salle de spectacle « Le Paradise » au quartier de la Gare 3 bte C à 7321 Blaton

a fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon dans les délais impartis, en vertu de laquelle le permis d'environnement de classe 2 est refusé.

Toute personne intéressée peut consulter la décision.

| Où ? | Administration communale de Bernissart rue du Fraity, 76 à 7320 Bernissart |
|--------|---|
| Quand? | Du 30 décembre 2024 au 20 janvier 2025 chaque jour ouvrable pendant les heures de services, soit de 8h15 à 11h45 et 13h15 à 16h, ainsi que le 15/01/2025 jusqu'à 20h. |

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures, la personne souhaitant consulter la décision doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de de Monsieur Marc Buslin (069/59.00.28 – marc.buslin@bernissart.be).

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans le service de l'autorité compétente conformément aux dispositions de l'article D.29-22, §2, alinéa 4, du livre 1^{er} du code de l'environnement.

A Bernissart, le ... 3 0. DEC. 2024

PAR LE COLLEGE:

La Directrice générale,

Véronique BILOUET

Le Bourgmestre

Roger VANDERS/TRAETEN